

UNE FORMATION DE HAUT NIVEAU ADAPTÉE AUX ENJEUX SOCIÉTAUX ACTUELS

5 RAISONS POUR SIGNER CE RÉFÉRENDUM

- Les enseignant·es mieux formé·es restent plus longtemps dans le métier,
- **Plus les enseignant·es sont formé·es, mieux les élèves réussissent,**

- La Suisse ne doit pas rester isolée ; tous les pays de l'OCDE proposent **une formation initiale de 4 ans minimum,**
- Les besoins des élèves augmentent, les besoins en formation des enseignant·es aussi,

- Une formation rabotée de 25% pour des profs 25% moins performant·es ?

C'EST NON !

REFERENDUM CANTONAL

Contre la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (Formation des enseignants du primaire en 3 ans) (C 1 10 – 11926), du 02 février 2024

Les citoyennes soussignées et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent, conformément aux articles 67 à 70 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que **la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (LIP) (Formation des enseignants du primaire en 3 ans) (C 1 10 – 11926) du 02 février 2024** soit soumise à la votation populaire.

La signature doit être apposée personnellement à la main par la personne signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer ce référendum cantonal. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les personnes de nationalité suisse vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote dans le canton de Genève peuvent signer le présent référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

La personne qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, **le plus vite possible** à l'adresse suivante : **Société pédagogique genevoise, Boulevard Georges Favon 14, 1204 Genève.**

NOS ENFANT-ES MÉRITENT DES ENSEIGNANT-ES FORMÉ-ES!

Il aura fallu moins de 8 mois à cette nouvelle législation pour faire reculer l'école de 30 ans. Alors que la tendance globale est à l'augmentation du nombre d'années d'études, le Grand Conseil a adopté vendredi 2 février 2024 une loi visant à réduire la formation des enseignant·es de l'école primaire.

Ce vote ne fait que consacrer le mépris que porte la droite genevoise à l'égard des premiers degrés de scolarité, où l'on se contente visiblement de « torcher des fesses » selon un député UDC, et le peu de cas qu'elle fait globalement de l'enseignement public.

Un projet incohérent, irresponsable et méprisant

Cette loi s'inscrit non seulement à l'encontre de l'augmentation de la complexité des situations et des besoins dans un canton urbain mais elle est totalement irresponsable eu égard aux enjeux de la mise en œuvre de l'école inclusive. Les besoins actuels de la société exigent des enseignant·es davantage formé·es, capables d'enseigner à des élèves aux profils de plus en plus hétérogènes. Les enjeux, autour notamment de l'entrée en scolarité, sont clairement identifiés, mais la droite se contente d'un niveau de lecture de la formation basique, traduisant une vision particulièrement réductrice, voire dégradante tant de la profession que des objets d'enseignement. N'étant plus à une incohérence près, la droite toujours prompte à dénoncer un nivellement par le bas, propose aujourd'hui **de diminuer les exigences attendues de la part des enseignant·es.**

Polyvalence et mobilité

Selon les responsables suisses des formations d'enseignant·es, un cursus en 3 ans ne permet plus aujourd'hui de former des généralistes, à savoir des enseignant·es pouvant enseigner 14 disciplines sur 8 degrés. La formation universitaire actuelle est la seule qui assure, par ses apports à la fois théoriques et pratiques, un haut degré d'expertise et une pratique réflexive tout en préservant le statut de généraliste et la polyvalence du corps enseignant. Une réduction de la formation initiale induirait un report considérable sur la formation continue tout en contraignant les étudiant·es à se spécialiser. Une telle spécialisation porterait non seulement préjudice à la formation mais également à la qualité de l'enseignement: **le principe de la polyvalence intercycle assure la prévention de certaines difficultés d'apprentissage et une progression cohérente au fil des 8 années que compte la scolarité primaire.**

Une formation moins longue mais néanmoins plus chère

L'actuelle formation genevoise permet aux étudiant·es qui passent près de 40% de leur temps sur le terrain, d'expérimenter largement l'alternance entre la théorie et la pratique. **La formation initiale actuelle du corps enseignant primaire se trouve être de très loin la**

moins chère de Suisse. Le coût de l'ensemble du cursus en 4 ans se situe en-dessous de la moyenne suisse, calculée sur 3 ans. Ainsi, l'abrogation d'une année d'études non seulement ne permettrait aucune économie tangible au niveau cantonal, mais induirait au contraire des frais supplémentaires pour compenser à travers la formation continue le manque induit par la réduction de la formation initiale.

Le soi-disant tourisme en sol vaudois

Selon certains députés, des étudiant·es iraient se former à Lausanne pour gagner une année. Or ce « tourisme » estudiantin est lié principalement au numerus clausus imposé par le DIP, à savoir la limitation du nombre d'étudiant·es admis·es au cursus. Cette année encore, 192 candidat·es ont déposé un dossier pour les 100 places disponibles. Pour réduire ce tourisme, il suffit donc de lever la limite.

La Suisse: exception européenne

Si Genève reste aujourd'hui le seul canton suisse à proposer une formation universitaire d'une durée de quatre ans, **sur le plan international, elle est loin d'être marginale. Ainsi, sur le plan national, Swissuniversities explore et travaille sur une augmentation de la durée de la formation des enseignant·es pour l'ensemble des HEP suisses. Dans les pays de l'OCDE, toutes les formations durent désormais au moins quatre ans.** Le Québec par exemple propose une formation universitaire de quatre ans, comparable au modèle genevois. Nos voisins, l'Allemagne, la France et l'Italie exigent une formation de cinq ans (niveau Master), tout comme les pays dont les élèves obtiennent les meilleurs résultats aux tests PISA. La Suisse, à l'exception de Genève, fait donc partie des derniers pays qui forment ses enseignant·es primaires en 3 ans.

La Suisse pas si bonne élève

Par ailleurs, même si, pour l'instant, l'exigence de reconnaissance de la CDIP demeure au niveau baccalauréat, rien n'interdit au canton du bout du lac de fixer un palier plus ambitieux. Selon la dernière étude PISA, la Suisse s'avère malheureusement être plus inégalitaire que la moyenne des pays de l'OCDE. Un écart qui se creuse depuis 2015 et qui démontre que l'ori-

gine socio-économique et le parcours migratoire demeurent des facteurs déterminants de la réussite scolaire. **Les études ont clairement établi une corrélation entre la qualité et la longueur de la formation des enseignant·es et les résultats scolaires de leurs élèves.** Ainsi supprimer une année d'études, reviendrait tout simplement à **affaiblir le niveau global de formation dont souffriraient en premier lieu les élèves les plus vulnérables** que la littérature scientifique a clairement identifiés. Ainsi, en plus d'être irresponsable et méprisante, cette loi est également profondément discriminante et antisociale.

Faut-il un master pour « torcher des fesses » ?

Les options qui prévalent au quotidien en matière d'éducation sont avant tout empreintes de professionnalisme et relèvent donc de pratiques réfléchies, variées et intelligentes, non dogmatiques. D'ailleurs, la SPG considère que les premières années de la scolarité sont d'une importance capitale pour le développement d'un enfant et conditionnent fortement son avenir, sa formation future, sa capacité à apprendre ainsi que le rapport aux savoirs qu'il entretiendra sa vie durant. Selon Jean Piaget, « plus les élèves sont jeunes, et plus l'enseignement implique de difficultés si on le prend au sérieux »; **il paraît impensable que l'on ne cherche pas à mettre devant les élèves des enseignant·es muni·es d'un degré de formation et d'expertise le plus élevé possible.**

La SPG, comme le syndicat des enseignants romands (SER) et la faitière suisse alémanique (LCH) prône depuis plus de 20 ans une formation au niveau maîtrise pour l'ensemble des enseignant·es de la scolarité obligatoire.

C'est pourquoi l'association professionnelle et syndicale s'emploie à combattre une vision minimaliste, indigne des défis actuels, et appelle les citoyen·nes à soutenir avec elle la revendication d'une formation élevée et exigeante pour les enseignants primaires.

Avec le soutien de: la Société pédagogique genevoise (SPG), l'Association des étudiant·e·s en formation en enseignement primaire (ADEFEP), le C-A-F-E (Comité Autonome des Formateur·trice·s d'Enseignant·e·s), le Syndicat des Enseignant·es Romand·es (SER), la Fédération des Associations des Maître·sse·s du Cycle d'Orientation (FAMCO), l'Union du corps enseignant secondaire genevois (UNION), le Syndicat Suisse des Services Publics (SSP Genève), le syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT), le Cartel intersyndical, le Parti Socialiste, les Vert·es, l'Union Populaire, (UP), solidaritéS, le Parti du Travail (PDT)

Retrouvez l'argumentaire et plus d'informations sur notre site: spg-syndicat.ch